

convenait de mettre ces gens à même d'appréhender d'autres métiers. Aucune recommandation n'a été présentée au sujet des études universitaires. Soit dit en passant, je crois qu'il n'y a guère eu de demandes mais, en tout cas aucune recommandation n'a été formulée. J'examine ce qu'on peut faire dans le domaine de la formation professionnelle, de concert avec le ministère des Transports, qui s'y intéresse aussi.

M. GREEN: J'ai une autre question à poser. On a recommandé que les membres du corps canadien des pompiers qui s'est rendu outre-mer puissent être décorés de la médaille du service volontaire canadien et bénéficier de la préférence accordée aux anciens combattants dans le fonctionnarisme. Il n'est certes pas nécessaire d'adopter une loi pour leur accorder cette médaille et j'espère que le ministre y verra. Je suppose, cependant qu'en ce qui a trait à la préférence dans le fonctionnarisme, une loi devra y pourvoir. Est-ce exact?

M. MUTCH: Avant que le ministre prenne la parole, je signale que le vœu formulé par le comité des affaires des anciens combattants allait plus loin que l'ont donné à entendre les journaux et les observations de l'honorable député de Vancouver-Sud. Le comité a recommandé qu'on verse à ces pompiers l'équivalent des prestations accordées aux anciens combattants, s'il est encore possible de le faire. On a aussi fait mention de la médaille du service volontaire canadien et de la préférence dans le fonctionnarisme; la délégation qui est venue témoigner devant le comité a insisté là-dessus. Pour ce qui est de la décoration, les délégués ont souligné que les pompiers portaient continuellement l'uniforme pendant qu'ils étaient en service et qu'ils ont par conséquent le droit de porter la médaille. On a fait remarquer que leurs familles ont été embarrassées par de malheureux incidents qui auraient pu être évités si les pompiers avaient porté cette décoration.

Le comité savait que la nature même de l'ordre qui a créé cette décoration présentait des difficultés dans l'octroi de la médaille puisqu'il s'agit d'une médaille décernée pour service volontaire dans les trois armes. Comme elle avait été décernée à certains autres groupes, le comité s'est cru justifié de formuler ce vœu. Il ne l'a pas restreint à ces deux classes, bien qu'elles eussent été spécifiquement mentionnées.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: On m'a prié de réserver ce crédit afin que le premier ministre puisse présenter son budget des dépenses.

(Le crédit est réservé.)

Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs

113. Secrétariat du Gouverneur général y compris le traitement de \$7,600 au secrétaire du Gouverneur général en plus du traitement prévu au chapitre 182 S.R.C. \$111,468.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce crédit est pour Son Excellence le Gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs. Il est statutaire pour la plupart.

(Le crédit est adopté.)

Cabinet du Premier ministre

316. Traitements du personnel et autres détails de la feuille de paye \$93,972.

Des VOIX: Adopté.

M. POULIOT: Non, monsieur le président, voilà un crédit que nous ne pouvons laisser passer comme cela, ce soir. Il s'agit du crédit affecté au bureau du premier ministre. Par le passé, il y a eu quelques petites célébrations à l'occasion du départ du premier ministre pour quelque voyage outre-mer, quand il allait assister à une conférence. Les membres de la Chambre lui souhaitaient bon voyage, heureux retour et autres souhaits du même genre. Tout cela était bien gentil, propice et opportun à l'égard de petits déplacements comme un voyage outre-mer, un voyage sur le continent européen, un voyage à Paris ou un voyage à San-Francisco. Je me souviens qu'avant le départ de M. King pour San-Francisco, on disait de lui qu'il devrait être élu comme président de l'Organisation des Nations Unies, mais cela ne l'intéressait pas. Depuis lors, le premier ministre a décidé d'abandonner ses fonctions de premier ministre. Il y a deux ans, je le lui ai conseillé, et quand je lui ai donné ce conseil, je me révélais son meilleur ami. Si je le lui ai conseillé ce n'est pas parce que je suis un disciple infidèle. Il arrive qu'on me comprenne mal, mais je suis toujours fidèle. C'était après la guerre, alors qu'il nous fallait reconstruire à la suite des ruines accumulées par le conflit. J'ai cru alors que le meilleur homme à nommer à ce poste était un homme d'action comme le ministre actuel du Commerce. Je l'ai proposé. Je n'ai pris aucun engagement. J'étais tout aussi indépendant qu'aujourd'hui. Mais comme le premier ministre avait dit lui-même, sans le conseil de personne, qu'il entendait bien s'effacer, j'ai cru qu'il fallait respecter le désir d'un personnage qui eu une si heureuse carrière politique et qui croit être resté assez longtemps à la tête du parti. Je voulais simplement me rallier au désir que mon chef avait lui-même souvent exprimé.

J'ai alors présenté une contre-proposition. J'ai dit que le premier ministre devrait abandonner le portefeuille des Affaires étrangères.